Un stationnement maîtrisé, hiérarchisé, facilité pour mieux appréhender les déplacements, l'activité économique, le commerce, la valorisation des espaces publics et la qualité de vie.

Aujourd'hui, le stationnement doit être appréhendé de manière globale et doit être cohérent avec l'ensemble des modes de déplacements urbains : transports en commun et déplacements doux.

Une réflexion globale sur le stationnement a été menée et différentes actions ont été dégagées :

- un renouvellement du parc horodateurs avec une nouvelle politique tarifaire,
- la création de zones de stationnement à contraintes modulées - «payante», «gratuite à durée limitée» puis «gratuite sans limitation de durée» - à mesure que l'on s'éloigne de l'hyper-centre,
- l'amélioration du jalonnement des parkings.

Deux mesures phares contribuent à une régulation efficace :

- la première demi-heure de stationnement gratuite sur les parkings payants pour favoriser les achats rapides,
- la zone bleue, en limitant la durée du stationnement à 1h30 voire 30 minutes, favorise la rotation des véhicules, influe positivement sur l'activité commerciale et l'accueil du public sans entamer le pouvoir d'achat des consommateurs.

Toutes ces mesures entreront en vigueur à partir du 1er octobre 2010

Une offre de stationnement améliorée

1460 places

- **260** places **payantes**
- **240** places en **zone bleue**
- **960** places **gratuites**

dont 41 places GIG – GIC et 12 places « arrêts-minute »

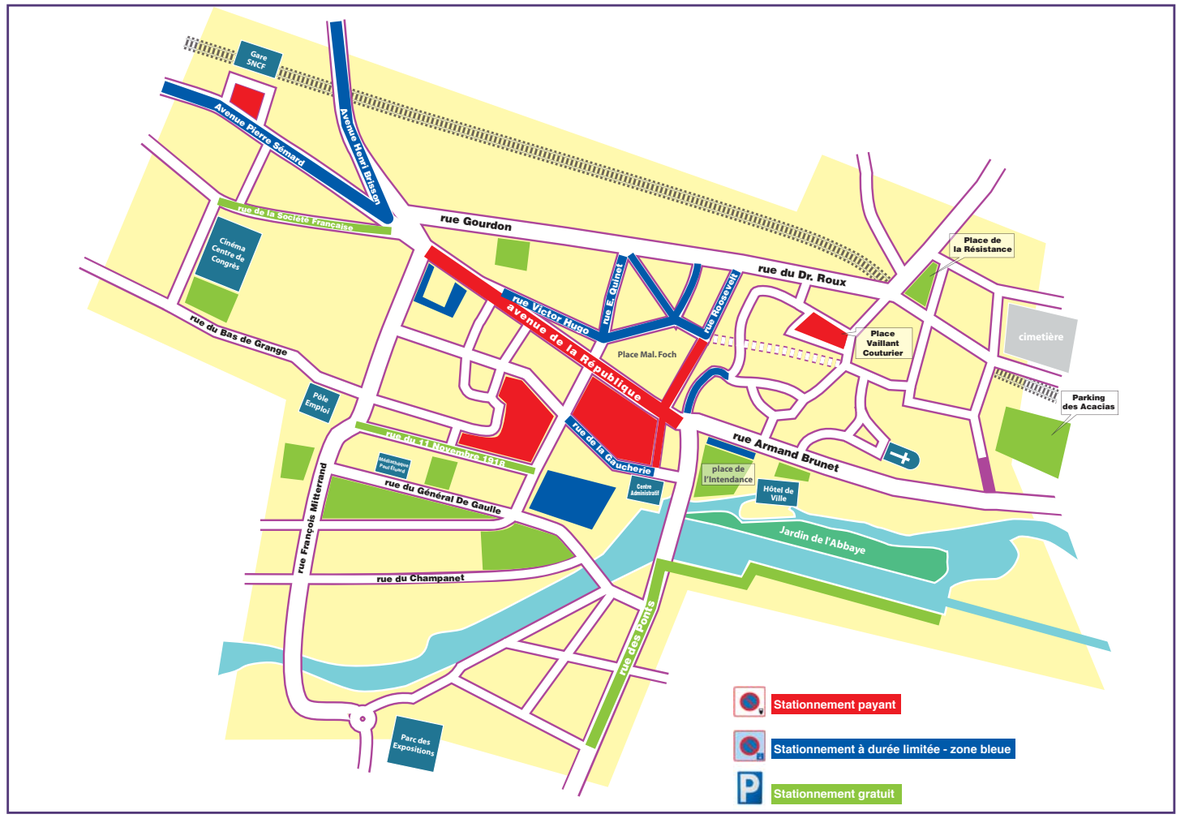

Vierzon

Stationnement gratuit

960 places

dont 24 places GIG-GIC

Stationnement gratuit

- Parking La Française
- Parking Cirque National
- Place de la République (à côté du Centre des Impôts)
- Parking Gourdon
- Place de l'Intendance
- Parking des Acacias
- Place de l'Hôtel de Ville
- Place François Mitterrand
- Place de la Résistance
- Parking du Champanet
- Rue du 11 Novembre
- Quai du Bassin
- Rue de la Société Française
- Rue des Ponts

Je me déplace en ville avec la navette, c'est gratuit !

Un départ toutes les 30 mn de la Médiathèque et de la rue Wittelsheim
Du mercredi au vendredi (l'après-midi) et le samedi (toute la journée)

Vierzon

Stationnement payant avec horodateurs

260 places

dont 12 places GIG-GIC

Stationnement payant

- Place Vaillant Couturier
- Place Foch
- Place Aristide Briand
- Parkings Gaucherie bas et haut
- Gare
- Avenue de la République

Vierzon

Stationnement Zone bleue

240 places

dont 5 places GIG-GIC

Stationnement gratuit

à durée limitée parking, places et rues réglementés par zone bleue

- Place et rue Gallerand
- Forum
- Parking Péraudin
- Place de l'Intendance (une partie)
- Rue Emile Péraudin
- Avenue Pierre Sémard
- Avenue Henri Brisson
- Rue de la Gaucherie
- Rue Victor Hugo
- Rue Edgar Quinet
- Rue du Vert Pommier
- Rue Roosevelt
- Rue des Epinettes

- **La 1ère demi-heure gratuite**
- **Une nouvelle politique tarifaire en baisse**
- **Un parc renouvelé de 10 horodateurs**

Les modalités pratiques

Les tarifs

Tarifs applicables au 1er octobre 2010
sur les parkings payants du centre ville
sauf parking gare : tarifs spécifiques

Stationnement payant

Du lundi au samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les 30 premières minutes de stationnement sont gratuites,
une fois par jour et par véhicule.

Durée supplémentaire	Tarif	Abonnement
30 mn	0,30 euro	0,20 euro
1h00	0,50 euro	0,40 euro
1h30	1,30 euro	1,00 euro
2h00	2,10 euros	1,70 euro
2h30	2,90 euros	2,30 euros
3h00	3,70 euros	3,00 euros

Montant minimum 0,20 euro
Durée maximum de 3h00

Pièces acceptées

Cet appareil ne rend pas la monnaie
Droit de stationnement exclusif de toute garantie
En cas de panne, merci d'utiliser l'appareil le plus proche

Vierzon

Carte de stationnement

pratique
De la taille d'une carte de crédit, facile à glisser dans un portefeuille, rechargeable, elle permet le paiement du stationnement (sauf parking de la gare où est appliqué un tarif et un abonnement différent).

facile
Une fois chargée, plus besoin de monnaie. Par pression de la touche «débit carte», vous choisissez le temps de votre stationnement indiqué sur le cadran.

économique
Rechargeable, elle permet de bénéficier d'une baisse de 20% des tarifs de stationnement, son prix de vente est de 5 €.

N° : 3000000

Vierzon

Où vous la procurer et la recharger ?

CARTE DE STATIONNEMENT

Vous trouverez la carte de stationnement à l'accueil de la Police Municipale, place Aimé Césaire. Elle est disponible aux horaires d'ouverture de l'accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Possibilité de cartes d'abonnement mensuel et trimestriel pour les résidents et les professionnels.
Renseignements à l'accueil de la Police Municipale

Parking de la Gare

Les tarifs de stationnement sont fixés à 2,40 € pour le tarif journalier et à 0,20 € les 10 minutes de stationnement.

Cartes d'abonnement
A la semaine : 8 € (soit 1,60€ / jour)
Au mois : 23 € (soit 1,15€ / jour)

Modalités d'utilisation des nouveaux horodateurs

Le stationnement payant est valable de 9h à 12h et de 14h à 18h, du lundi au samedi avec une durée maximale de 3 heures.

Les 30 premières minutes de stationnement sont gratuites une fois par jour et par véhicule.

Les nouveaux horodateurs sont dotés d'un clavier numérique et d'un système de gestion centralisée permettant à l'automobiliste d'entrer le numéro d'immatriculation de son véhicule.

Avec ce mode de fonctionnement, l'horodateur délivre un ticket gratuit pour les 30 premières minutes de stationnement et enregistre le numéro d'immatriculation.

La zone bleue – mode d'emploi

pourquoi une zone bleue ?
Le principal objectif de la zone bleue est de favoriser la rotation des véhicules et d'empêcher les véhicules de stationner toute la journée au même emplacement en conservant la gratuité du stationnement.

le fonctionnement de la zone bleue
Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h sauf dimanche et jours fériés.

la durée du stationnement de la zone bleue
1h30 pour toutes les zones bleues sauf sur le parking de l'Intendance et rue de la Gaucherie où la durée du stationnement est limitée à 30 minutes. Au-delà de la durée autorisée, vous devez obligatoirement déplacer votre véhicule sous peine d'amende.

le périmètre de la zone bleue
Il s'applique aux zones peintes en bleu et signalées par des panneaux mentionnant l'application de la réglementation et les horaires.

le disque européen
Un décret du 19 octobre 2007 a modifié l'article R417-3 du Code de la Route et institué le disque européen de stationnement qui deviendra obligatoire dans toutes les villes à partir du 1er janvier 2012.

A la différence du disque précédent qui comportait deux fenêtres (heure d'arrivée et heure de départ), le disque européen ne comporte qu'une seule fenêtre, l'automobiliste indiquant uniquement son heure d'arrivée. Des panneaux de signalisation informent l'usager de la durée de stationnement autorisé.

A titre transitoire, les anciens disques de stationnement pourront être utilisés jusqu'au 31 décembre 2011.

les infractions
Une contravention d'un montant de 11 €, conformément à l'article R417-3 du Code de la route et à l'arrêté municipal est applicable lorsque :

- le disque est absent,
- le disque est placé de manière non lisible,
- le disque est non conforme au modèle agréé,
- l'heure mentionnée sur le disque n'est pas valide.

à vierzon

le magazine d'informations de la ville → octobre 2010 → spécial stationnement

240 places
Un disque de stationnement zone bleue offert à tous les Vierzonnais

260 places
de stationnement payant
1ère demi-heure gratuite

960 places
de stationnement gratuit

Vierzon

Un nouveau plan de stationnement...

Le nouveau plan de stationnement du centre ville entre en service le 1er octobre 2010.

Etabli sur des principes simples, son seul objectif est de vous faciliter la ville et de vous donner à nouveau envie de venir en centre ville pour y faire des achats, des démarches administratives, assister à des spectacles ou tout simplement vous y promener.

C'est bien sûr un des éléments essentiels du plan local de déplacements urbains mis au point l'an dernier par les services de la ville avec l'aide d'un cabinet spécialisé. Cette démarche globale qui s'intègre dans un vaste plan de revitalisation, s'est déjà traduite par la création d'une navette gratuite de bus et la réfection des voiries. Elle se poursuit par la réhabilitation de la place Gabriel Péri.

Mais cette nouvelle organisation du stationnement est aussi et surtout, le fruit d'une longue concertation menée à partir de ce travail avec les commerçants, les habitants du centre ville et tous les Vierzonnais qui ont participé aux réunions organisées dans ce cadre depuis près de deux ans.

Comme vous allez le constater, elle n'est pas prétexte à de nouvelles ponctions sur les automobilistes. Elle consacre au contraire un vrai recul du stationnement payant à Vierzon. Au-delà des 960 places totalement gratuites, chaque automobiliste pourra partout et chaque jour profiter d'une demi-heure de stationnement gratuit et des zones bleues qui, avec 240 places, sont de retour à Vierzon.

Le stationnement payant servira donc à favoriser l'accessibilité et la rotation des véhicules au cœur de ville et à prévenir le phénomène très pénalisant des voitures-ventouses. Enfin, des « arrêts-minute » et des places supplémentaires pour les personnes handicapées sont prévus.

Avec vous, nous allons donner une nouvelle jeunesse à notre centre ville.

Le Maire

L'Adjoint au maire
Aménagement urbain, PRU et Logement

L'Adjoint au maire
Services publics et Sécurité

...pour vous faciliter la ville